SCoT Syndicat Mixte Uzège Pont du Gard

RAPPORT D'ACTIVITE

2014

LE MOT DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

En 2014, le syndicat a poursuivi une de ses missions essentielles, qui consiste en l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des dispositions du SCoT. Plusieurs communes sont engagées de longue date dans l'élaboration de leur PLU et il convient de les accompagner dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCoT

Le renouvellement des Conseils Municipaux et intercommunaux a permis d'installer à son tour le nouveau comité syndical du Scot afin d'inscrire le Scot dans l'autre grand axe de travail de la mandature : celui de la révision du document.

Depuis la délibération de décembre 2012, une nouvelle loi, la loi ALUR, est venue compléter le cadre législatif entourant le SCoT. Cette loi, qui touche largement les PLU, a aussi un impact limité sur notre révision : elle renforce la place du SCoT dans la hiérarchie des normes et confirme sa place de document cadre de l'urbanisme local.

Je vous souhaite bonne lecture de ce rapport d'activité 2014.

Le Président

Christian Chabalier

SOMMAIRE

LE TERRITOIRE PAGE 4

LE SYNDICAT PAGE 5

LA REVISION PAGE 8

LE SCOT PAGE 9

LE BUDGET PAGE 11

LE TERRITOIRE

Suite à la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard au 1er janvier 2013 a modifié la composition des membres du Syndicat Mixte. Ainsi, le syndicat mixte compte 2 membres : Communauté de Communes du Pays d'Uzès et la Communauté de Communes du Pont du Gard représentant un ensemble de 48 communes.

Les élections du mois de mars ont renouvelé les équipes municipales. C'est parmi leurs membres qu'ont été désignés les délégués au Syndicat Mixte du SCoT avec une représentation de chaque commune au sein du Syndicat Mixte.

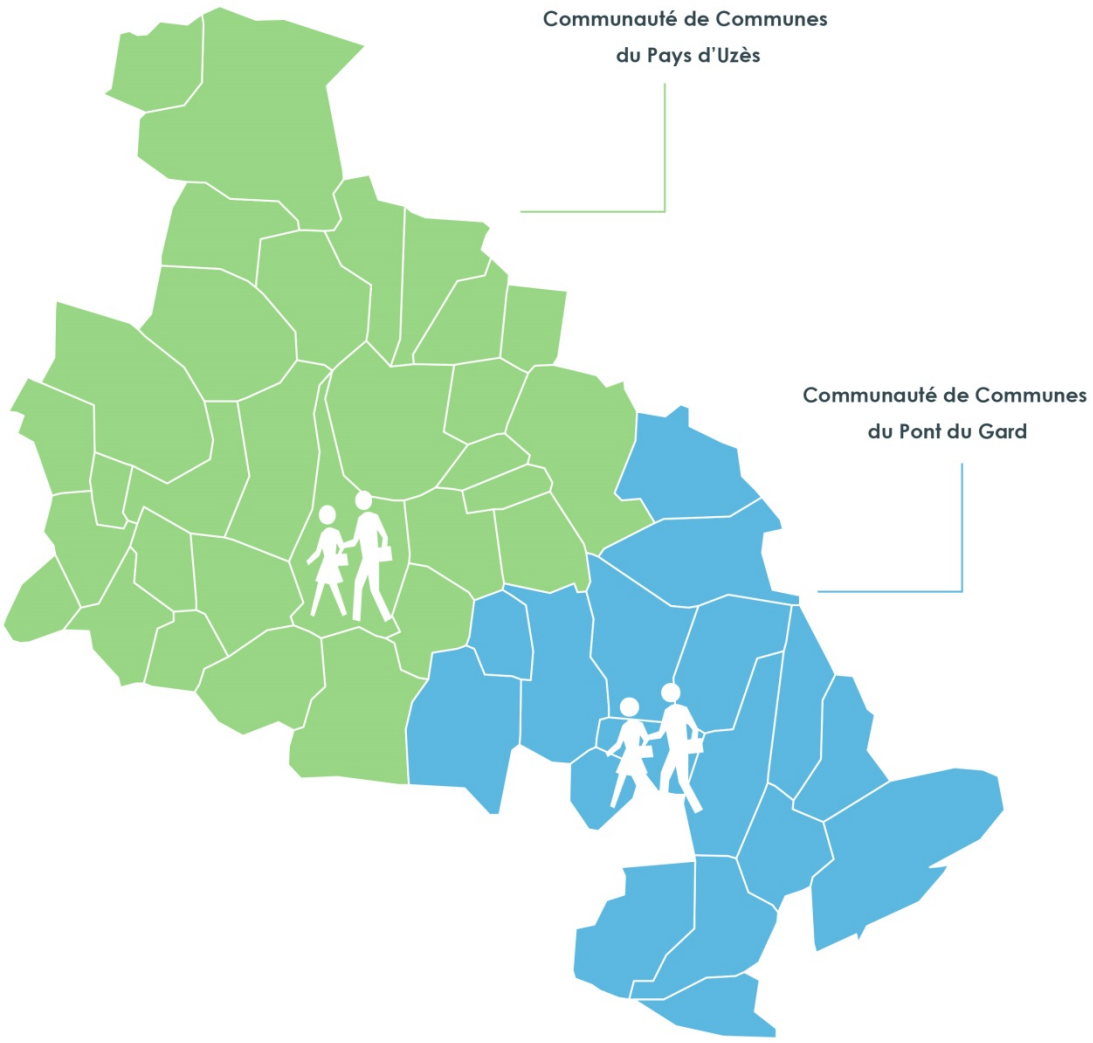

LE SYNDICAT

LE PILOTAGE POLITIQUE & DECISIONNEL

LE COMITE SYNDICAL

Instance décisionnelle et délibérative du syndicat, le comité syndical est aussi le lieu du débat entre les collectivités à l'échelle de l'ensemble du territoire du SCoT. A ce titre, il est saisi des grandes orientations du syndicat tant sur le plan administratif que politique sur lesquelles il se prononce. Il s'est réuni 5 fois au cours de l'année (cf. l'ordre du jour des réunions).

Il réunit 48 délégués désignés par les deux EPCI membres du syndicat. Lors de sa réunion du 12 mai 2014, le Comité syndical a procédé à l'élection de son Président, à la définition du nombre de membres du Bureau puis à leur élection.

Monsieur Christian CHABALIER, Maire d'Aubussargues (Communauté de Communes du Pays d'Uzès) a été réélu Président du Syndicat Mixte du SCoT.

Madame Brigitte DE SABOULIN BOLLENA, Adjointe à l'Urbanisme à la Commune d'Uzès (Communauté de Communes du Pays d'Uzès) a été élue Vice-présidente du Syndicat Mixte du SCoT.

Monsieur Jean-Louis BERNE, Maire de Castillon du Gard et vice-président à l'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pont du Gard et a été élu Vice-président du Syndicat Mixte du SCoT.

Monsieur Didier KIELPINSKI, Maire de Garrigues-Sainte-Eulalie (Communauté de Communes du Pays d'Uzès) a été élu Vice-président du Syndicat Mixte du SCoT.

LE BUREAU SYNDICAL

Le Bureau impulse et suit les chantiers du SCoT. Ses réunions fréquentes permettent de préparer l'ordre du jour du comité syndical et de nommer les rapporteurs qui interviendront lors des séances. Il examine les travaux des Commission. Le Bureau est en outre l'instance qui se prononce après examen sur les avis au titre du code de l'urbanisme pour tous les dossiers de PLU ou de carte communale (délégation du Comité Syndical). Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des décisions prises en vertu de la délégation.

Il réunit 13 membres élus parmi les délégués syndicaux dont le Président et les vice-présidents. Installé par le Comité syndical du 12 mai 2014, le Bureau est composé comme suit :

MEMBRES	EPCI	COMMUNE
Jean-Paul COLLOT	CCPU	Adjoint à Saint-Maximin
Gérard DE SORBIER DE POUGNADORESSE	CCPU	Adjoint à Pougnadoresse
Louis DONNET	CCPdG	Maire de DOMAZAN
Jean-Marc MARCHAL	CCPU	Maire de Collorgues *(a démissionné)*
Gérard PEDRO	CCPdG	Maire de Remoulins
Patrick PELLOUX	CCPdG	Adjoint à Meynes
Frédéric PLATON	VP à l'urbanisme de la CCPU	Maire de Saint-Dezery
Jean-Pierre ROSSI	CCPU	Adjoint à Blauzac
Laurent VIGNAL	CCPU	Adjoint à Serviers-Labaume

LES COMMISSIONS

Rassemblant les forces du territoire, les commissions sont un lieu de réflexion, de discussions et de débat qui permettent sur la base d'élément concret de mettre en relief les enjeux, les fragilités et les opportunités du territoire, ainsi que les grandes orientations pour les années à venir. Les travaux issus de ces commissions servent à alimenter les propositions et les stratégies intégrées dans le SCoT.

A la suite de l'installation des instances délibératives du syndicat mixte (Comité syndical et Bureau), 3 Commissions thématiques ont été mises en place.

La Commission « Territoire Attractif »
Rapporteur : Jean-Louis BERNE

- σ Développement Economique & Touristique
- σ Equipement public structurant
- σ Développement Culturel

La Commission « Territoire Solidaire »
Rapporteur : Didier KIELPINSKI

- σ Mobilité et déplacement
- σ Logement, Habitat foncier
- σ Energie et Climat
- σ Risques naturels

La Commission « Territoire Durable »
Rapporteur : Brigitte DE SABOULIN BOLLENA

- σ Formes urbaines durables
- σ Trames vertes et bleues
- σ Protection et mise en valeur des espaces naturels et agricoles
- σ Préservation des ressources naturelles

Les commissions se sont réunies deux fois courant 2014.

LE PILOTAGE TECHNIQUE

L'équipe technique assure le fonctionnement du syndicat, anime et prépare les commissions et les réunions techniques et représente le territoire au sein des entités publiques. Le directeur du SCoT est autonome et bénéficie, grâce à une convention de mutualisation avec la CCPU de son personnel compétent en secrétariat, ressources humaines et comptabilité.

Direction	Ludovic BASTID
RH	Sonia BESSON
Comptabilité	Cécile CROUZET
Secrétariat	Laure CRISTOFOLI & Christelle GRIOTTI

LE BILAN DES REUNION

COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2014

29 janvier 2014	01/2014	Budget primitif
29 janvier 2014	02/2014	Vote du montant des cotisations

COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2014

12 mai 2014	2014-1-1	Installation des délégués syndicaux
12 mai 2014	2014-1-2	Election du Président
12 mai 2014	2014-1-3	Détermination du nombre de vice-présidents et du nombre des autres membres du Bureau
12 mai 2014	2014-1-4	Election des vice-présidents
12 mai 2014	2014-1-5	Election des autres membres du Bureau
12 mai 2014	2014-1-6	Instauration des commissions thématiques

COMITE SYNDICAL DU 4 JUIN 2014

4 juin 2014	2014-2-7	Vote du compte administratif
4 juin 2014	2014-2-8	Compte de gestion
4 juin 2014	2014-2-9	Affectation du résultat de l'exercice 2013
4 juin 2014	2014-2-10	Concours du receveur et attribution de l'indemnité de conseil

4 juin 2014	2014-2-11	Délégation de pouvoir au Président
4 juin 2014	2014-2-12	Délégation de pouvoir au Bureau concernant l'avis sur les PLU et les documents d'urbanisme
4 juin 2014	2014-2-13	Vote des indemnités du Président et des Vice-Présidents
4 juin 2014	2014-2-14	Délégation aux organismes extérieurs
4 juin 2014	2014-2-15	Convention de mise à disposition entre le syndicat mixte et les communautés de communes du Pays d'Uzès et du Pont du Gard
4 juin 2014	2014-2-16	Actualisation du régime indemnitaire

COMITE SYNDICAL DU 2 JUILLET 2014

2 juillet 2014	2014-3-17	Installation d'un nouveau délégué proposé par la communauté de communes du Pont du Gard
2 juillet 2014	2014-3-18	Remplacement d'un membre du Bureau

COMITE SYNDICAL DU 29 OCTOBRE 2014

29 octobre 2014	2014-4-19	Présentation du projet de règlement intérieur
29 octobre 2014	2014-4-20	Projet de convention avec l'INSEE
29 octobre 2014	2014-4-21	Budget - décision modificative
29 octobre 2014	2014-4-22	Instauration d'un compte épargne temps

LA REVISION

LES GRANDS ENJEUX DE LA REVISION

CANALISER LA CROISSANCE ET HIERARCHISER LES POLES

Un des premiers enjeux de la révision porte sur l'organisation du territoire.

Afin de renforcer l'efficacité des stratégies de développement économique et urbain, il conviendra de travailler sur le renforcement des polarités urbaines.

Uzès et les communes de Montaren, Saint- Quentin-la-Poterie, Remoulins et Aramon devront plus encore aujourd'hui capter une part importante de la croissance du territoire et ainsi être clairement identifiées comme les locomotives de l'Uzège Pont du Gard.

FAIRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE L'AXE STRATEGIQUE MAJEUR DE LA REVISION

Il apparaît que le découplage entre croissance démographique et croissance de l'emploi est une tendance qui se confirme. Tendre vers un équilibre constitue un enjeu fort pour l'Uzège Pont du Gard.

La révision du SCoT devra explorer toute les pistes permettant d'inscrire le territoire dans une logique de croissance économique durable en s'appuyant sur ses atouts patrimoniaux, environnementaux et paysagers.

OFFRIR DES LOGEMENTS ADAPTES A CHAQUE ETAPE DE LA VIE

Faciliter les parcours résidentiels des ménages représente un enjeu supplémentaire dans le cadre de la révision du SCoT.

En effet, depuis 2009, la production de logements sur le territoire a porté quasi exclusivement sur la création d'habitat individuel destiné à des propriétaires occupants.

Il conviendra donc d'accompagner une diversification de la gamme des logements qui, outre les logements sociaux, accorde une place plus importante au locatif et au collectif.

MISE A JOUR DU DIAGNOSTIC

Dans le cadre de la révision du SCoT, la nécessité se fait jour d'actualiser le diagnostic démographique du territoire et de proposer des projections de population et de résidence principale sur le périmètre du SCoT. Afin de répondre à ce besoin, le syndicat a lancé en 2014 une démarche partenariale avec les services de l'INSEE afin de réaliser une synthèse locale. Le coût total de cette étude s'élève à 58 464.40 € et la part qui incombe au Syndicat Mixte du SCoT Uzège Pont du Gard se monte à 12 258.50 €.

LE SCoT

SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le Syndicat mixte du SCoT est triplement concerné par le suivi des documents d'urbanisme des communes de son périmètre :

- σ En matière de suivi des procédures en tant que personne publique associée,
- σ En matière d'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT,

SUIVI DES PROCEDURES EN QUALITE DE PPA

Au titre de l'article L123-8 du code de l'urbanisme, le Syndicat Mixte peut être consulté à sa demande lors la démarche d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme des communes de son périmètre.

En 2014, l'apport du syndicat mixte du SCoT a consisté essentiellement en :

- σ un accompagnement des communes dans l'évolution de leur document d'urbanisme par la présence lors des réunions de présentation (diagnostic, projet, réglement) des différentes phases aux PPA (personnes publiques associées). Ceci afin de prendre connaissance et d'échanger avec les communes sur leurs projets de développement au regard des éléments du DOO du SCoT ;
- σ un accompagnement plus ponctuel des communes soit lors de réunions préalables au lancement de la procédure d'évolution de leur document d'urbanisme, parfois à l'invitation du CAUE, soit en réunions techniques sur des questionnements particuliers portant sur des éléments du DOO à traduire dans leur document d'urbanisme

Dans ce cadre le Syndicat Mixte est intervenu auprès de 19 communes du territoire, à des degrés divers suivant leur demande et l'avancement de leur dossier.

Le suivi et l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme ont donné lieu à 18 réunions dans les communes et 4 réunions dans les locaux du Scot.

ANALYSE DE LA COMPATIBILITE

Analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le projet de SCoT Le syndicat mixte réuni en Bureau donne un avis sur les procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux sur la base du projet de SCoT. Au cours de l'année 2014, le Bureau s'est prononcé favorablement pour le PLU de Sanilhac-Sagries.

PARTENARIAT ET RELATIONS EXTERIEURES

AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DES REGIONS NIMOISE ET ALESIENNE

Le syndicat mixte a travaillé avec l'agence sur les analyses liées aux observatoires du SCoT liés à son élaboration et sur le travail de partenariat avec l'Agence pour la mise en œuvre de la révision sur SCoT.

LA CLE DES GARDONS

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a été initialement constituée par l'arrêté inter-préfectoral du 2 février 1994 (dernière modification 23 juillet 2008). Elle a pour rôle d'organiser et de gérer l'ensemble de la démarche SAGE des Gardons.

Cette assemblée, qui s'apparente à un *Parlement de l'eau*, est composée :

- pour moitié au moins d'élus des collectivités territoriales (dont le Président),
- pour un quart au moins de représentants des usagers (riverains, associations, professionnels…)
- et pour un quart au plus de représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Le Président du Syndicat Mixte du SCoT Uzège Pont du Gard est membre de la CLE des Gardons.

La CLE porte depuis 2009 la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Gardons.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification ayant une portée juridique qui fixe les objectifs, les règles et les mesures nécessaires à une gestion globale et durable de l'eau sur son périmètre. Institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 le SAGE naît d'une démarche volontaire, à l'échelle d'une unité fonctionnelle de gestion de l'eau (bassin versant, système aquifère…).

Le SAGE est élaboré et mis en œuvre sous la responsabilité de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le SAGE des Gardons, adopté par arrêté inter-préfectoral du 27 février 2001, est actuellement en cours de révision.

Durant l'année 2014, la CLE des gardons a travaillé sur l'approbation et la mise en œuvre des actions du projet de SAGE.

LE BUDGET

Le compte administratif du budget 2014 fait apparaître :

Section de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement à hauteur de	148 214.74 €
Recettes de fonctionnement à hauteur de	153 193,37 €
Soit un solde d'exécution	+ 4 978.63 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement à hauteur de	0.00 €
Recettes d'investissement à hauteur de	30 825.00 €
Soit un solde d'exécution	+ 30 825.00 €

Résultat de clôture 2013	**258 770.39 €**
Résultat de clôture 2014	**288 444.02 €**

Ce résultat est conforme aux prévisions qui prévoyaient le préfinancement de la Révision (coût estimé pour les révisions de SCoT Rural Grenelisé et Alurisé de 400 000 €) grâce au report de l'excédent sans recours à l'emprunt ni à l'augmentation des cotisations pour 2015.

EN FONCTIONNEMENT

En fonctionnement, les recettes ont été constituées exclusivement par les participations des membres du syndicat mixte. Les dépenses ont correspondu aux dépenses courantes liées au fonctionnement du syndicat mixte les dépenses de personnel, les télécommunications. L'excédent reporté des exercices antérieurs a été intégré lors de l'affectation des résultats.

EN INVESTISSEMENT

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée au cours de l'année 2014. Les recettes d'investissement ont été alimentées par des subventions pour l'élaboration des documents d'urbanisme. L'excédent reporté des exercices antérieurs a été intégré lors de l'affectation des résultats.